

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY****Séance du Lundi 30 septembre 2024**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

**Étaient présents :** Mesdames Brigitte AVOSCAN, Carole BARRO, Aurélie COCHET et Isabelle LORIZ  
Messieurs Vincent BRUN, Nicolas CHABERT, Jean-Michel JOSSERAND, Marc GRIMAND, Philippe POIRSON,  
Bruno LEBLANC, Mathieu DECATOR

**Étaient excusés :**

Mme Jocelyne PANNETIER (donne pouvoir à M. Jean-Michel JOSSERAND)  
M. Samuel FOURMY

**Étaient absents :** Mme Martine POTHIN, M. Jean-Louis GAGNEUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. Philippe POIRSON a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ONF - Affouages – Tarifs 2024-2025**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis quelques années, en collaboration avec l'ONF, la commune propose à ses administrés du bois de chauffage à couper dans la forêt communale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**VALIDE** les tarifs suivants pour l'affouage 2024-2025 qui restent inchangés par rapport à l'année dernière :

- 4 € le stère (1m x 1m x 1m)

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 02/10/2024  
Après affichage et publication du : 02/10/2024  
Le Maire,  
Marc GRIMAND